

Covéa Perspectives Entreprises :

Action I : FR0010567537

Action A : FR0000939886

Paris, le 1^{er} février 2021

Objet : Prise en compte de critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion de la SICAV Covéa Perspectives Entreprises

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaire de la SICAV Covéa Perspectives Entreprises (ci-après « la SICAV ») gérée par notre Société de gestion et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Nous vous informons, par la présente, qu'il a été décidé d'intégrer la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères « ESG ») dans la stratégie d'investissement de votre SICAV.

1. L'opération

Dorénavant, l'équipe de gestion, en complément de l'analyse financière, s'appuiera sur des critères ESG déterminés à partir des données extra-financières disponibles de l'équipe de recherche interne de la Société de gestion ou de celles d'un fournisseur de données externe pour l'évaluation des entreprises sans pour autant que ces critères représentent systématiquement un facteur déterminant de la décision d'investissement.

Ainsi, l'analyse ESG prendra en compte les enjeux extra financiers les plus matériels pour les piliers environnementaux (émissions de GES, consommation d'eau, etc.) et sociaux (formation des employés, taux de rotation des effectifs, etc.). L'analyse du pilier gouvernance se fera en considération des meilleures pratiques de gouvernance telles que définies et retenues par la Société de gestion. Cette analyse se fonde sur une approche en amélioration de note permettant, sur une échelle de notation de 0 à 1 (0 étant la moins bonne note et 1 la meilleure), de retenir dans le portefeuille les valeurs bénéficiant d'une note moyenne pondérée supérieure à la note moyenne des valeurs de l'univers investissable de votre OPC.

Par la même occasion, il a été décidé d'intégrer un ratio d'investissement de minimum 10% de l'actif net dans des sociétés françaises dont la capitalisation boursière est ou a été inférieure à 2 milliards d'euros au cours de l'un des quatre derniers exercices comptables.

Par ailleurs, il a également été décidé d'ajouter la possibilité d'investir dans des instruments dérivés sur devises (futures sur devises, options sur devises, swaps sur devises).

La prise en compte de critères extra-financiers n'entraîne pas de modification des méthodes de sélection des instruments financiers mises en œuvre et n'entraîne pas de modification du niveau de l'échelle de risque. Aussi, les modifications apportées ne nécessitent pas d'agrément de la part de l'Autorité des Marchés Financiers. Elles s'effectueront de manière automatique le 10 février 2021 sans aucune intervention de votre part et sans aucun frais.

2. Les modifications entraînées par l'opération

Eventuels impacts sur :

- Le profil de risque
Modification du profil rendement / risque : NON
Augmentation du profil rendement / risque : NON
- Augmentation des frais : NON

Nous vous remercions de vous reporter à l'annexe 1 au présent courrier pour le détail des modifications apportées.

Informations pratiques :

Le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et le prospectus modifié de votre OPC seront disponibles sur le site www.covea-finance.fr à compter du **10/02/2021**.

Il est nécessaire d'en prendre connaissance afin de connaître la politique d'investissement de votre fonds et les risques associés. Il vous est conseillé de le lire.

Votre interlocuteur habituel reste à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'information utile.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

ANNEXE 1 : Tableau comparatif des éléments modifiés

	Avant	Après
Stratégie d'investissement	<p>La gestion est active et discrétionnaire.</p> <p>Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur les conclusions des comités mis en place par la Société de gestion.</p> <p>La philosophie de gestion est construite sur une vision de long terme, fondée sur les fondamentaux qui donnent sens à l'économie et une orientation aux investissements. Cette expertise, basée sur la maximisation de la valeur ajoutée interne, a pour objectifs de proposer et de mettre en oeuvre une allocation d'actifs qui s'exprime à travers les Perspectives Economiques et Financières (PEF). Le PEF présente trois fois par an les scénarios macro-économiques par zone et par pays (taux de chômage, inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt) retenus par la société de gestion.</p> <p>L'équipe de gestion détermine des thèmes ou des secteurs porteurs, issus des conclusions tirées du PEF mais aussi d'une analyse stratégique des marchés actions. Ces thèmes sont ensuite déclinés à travers des choix de titre.</p> <p>L'allocation de l'OPC est ensuite passée en revue et adaptée notamment lors des comités d'investissement. Au sein de l'univers des titres éligibles, le gérant procède à une analyse des sociétés en fonction de critères portant, entre autres, sur son marché, sur la stratégie, le positionnement produit, le potentiel de croissance, la qualité du bilan, et la valorisation. Ces analyses synthétisées au travers des forces/opportunités et faiblesses/menaces des sociétés, le conduisent à se forger des convictions (achats ou ventes) et à les partager avec l'équipe pour prendre une décision d'investissement collégiale.</p> <p>La stratégie d'investissement de l'OPCVM repose principalement sur la sélection active de valeurs de petites et/ou moyennes capitalisations, éligibles au PEA et ayant leur siège social dans les pays de l'Union Européenne et majoritairement en France.</p> <p>Dans sa recherche de performance, la stratégie d'investissement de l'OPCVM n'est pas soumise à une règle particulière en matière d'allocation sectorielle ou en matière de pondération des lignes détenues par rapport à l'actif du portefeuille.</p> <p>Dans un souci de diversification de ses choix d'investissement et afin de saisir toutes les opportunités de performance, l'OPCVM peut investir hors pays de l'Union Européenne à hauteur de 30% maximum de son actif net.</p> <p>L'OPC intègre systématiquement la politique d'exclusion de la Société de gestion appliquée à tous les OPC gérés par Covéa Finance et disponible sur son site internet : cette politique intègre les exclusions légales et thématiques. Elle est disponible à l'adresse www.covea-finance.fr.</p>	<p>La gestion est active et discrétionnaire.</p> <p>La stratégie d'investissement de l'OPCVM repose principalement sur la sélection active de valeurs de petites et/ou moyennes capitalisations, éligibles au PEA et ayant leur siège social dans les pays de l'Union européenne et majoritairement en France.</p> <p>L'OPC intègre systématiquement la politique d'exclusion de la Société de gestion appliquée à tous les OPC gérés par Covéa Finance et disponible sur son site internet (www.covea-finance.fr). Cette politique intègre les exclusions normatives (armement...) et sectorielles (ex: exclusion des activités controversées comme le tabac, les jeux d'argent, exclusion des activités directement liées au charbon etc.).</p> <p>Une fois le premier filtre fondé sur les exclusions normatives et sectorielles, l'équipe de gestion détermine l'univers d'investissement de l'OPCVM.</p> <p>L'OPCVM est investi à hauteur de 75% minimum en actions et/ou valeurs assimilées de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations ayant leur siège social dans les pays de l'Union européenne. Dans ce pourcentage, l'OPCVM investit à hauteur de 50% minimum dans des sociétés ayant leur siège social en France, tout en respectant un investissement minimum de 10% de l'actif net dans des sociétés françaises dont la capitalisation boursière est ou a été inférieure à 2 milliards d'euros au cours de l'un des quatre derniers exercices comptables.</p> <p>Dans sa recherche de performance, la stratégie d'investissement de l'OPCVM n'est pas soumise à une règle particulière en matière d'allocation sectorielle ou en matière de pondération des lignes détenues par rapport à l'actif du portefeuille.</p> <p>Dans un souci de diversification de ses choix d'investissement et afin de saisir toutes les opportunités de performance, l'OPCVM peut investir hors pays de l'Union Européenne à hauteur de 30% maximum de son actif net.</p> <p>L'équipe de gestion, en complément de l'analyse financière, s'appuie, pour la détermination des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères « ESG ») dans l'évaluation des entreprises, sur les données extra-financières disponibles de l'équipe de recherche interne de la Société de gestion ou sur celles d'un prestataire de données externe. L'analyse ESG prend en compte les enjeux extra financiers les plus matériels pour les piliers environnementaux (émissions de GES, consommation d'eau, etc.) et sociaux (formation des employés, taux de rotation des effectifs, etc.). L'analyse du pilier gouvernance se fait en tenant compte des meilleures pratiques de gouvernance définies et retenues par la</p>

		<p>Société de gestion. Cette analyse est renforcée par l'attention particulière consacrée aux sujets ESG dans le cadre du dialogue actionnarial avec les émetteurs (votes en assemblée générale, rencontres, etc.).</p> <p>L'analyse extra-financière couvre au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 90% des actions de grandes capitalisations, des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « investment grade » et la dette souveraine émise par les pays développés et, - 75% des actions de petites et moyennes capitalisations. <p>Cette analyse est fondée sur une approche en amélioration de note permettant, sur une échelle de notation de 0 à 1 (0 étant la moins bonne note et 1 la meilleure), de retenir dans le portefeuille les valeurs bénéficiant d'une note moyenne pondérée supérieure à la note moyenne des valeurs de l'univers investissable de l'OPC.</p> <p>La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.</p> <p>Une fois l'univers défini, l'OPC suit la stratégie d'investissement globale de la Société de gestion. Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur les conclusions des comités mis en place par la Société de gestion et, dans un premier temps, sur les Perspectives Economiques et Financières ("PEF") qui présentent trois fois par an les scénarios macro-économiques par zone et par pays (taux de chômage, inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt) retenus par la Société de gestion ainsi que sur les conclusions des comités de gestion mis en place par la Société de gestion notamment dans le cadre de la sélection de titres en direct. Dans un deuxième temps, l'équipe de gestion décide à travers le(s) comité(s) de gestion concerné(s) de la répartition entre les différentes classes d'actifs et plus particulièrement du degré d'exposition aux différents marchés afin de répondre aux objectifs de l'OPC.</p> <p>L'allocation de l'OPC est ensuite passée en revue et adaptée notamment lors des comités d'investissement. Au sein de l'univers des titres éligibles, le gérant procède à une analyse des sociétés en fonction de critères portant, entre autres, sur son marché, sur la stratégie, le positionnement produit, le potentiel de croissance, la qualité du bilan, et la valorisation. Ces analyses synthétisées au travers des forces/opportunités et faiblesses/menaces des sociétés, le conduisent à se forger des convictions (achats ou ventes) et à les partager avec l'équipe pour prendre une décision d'investissement collégiale.</p>
--	--	--